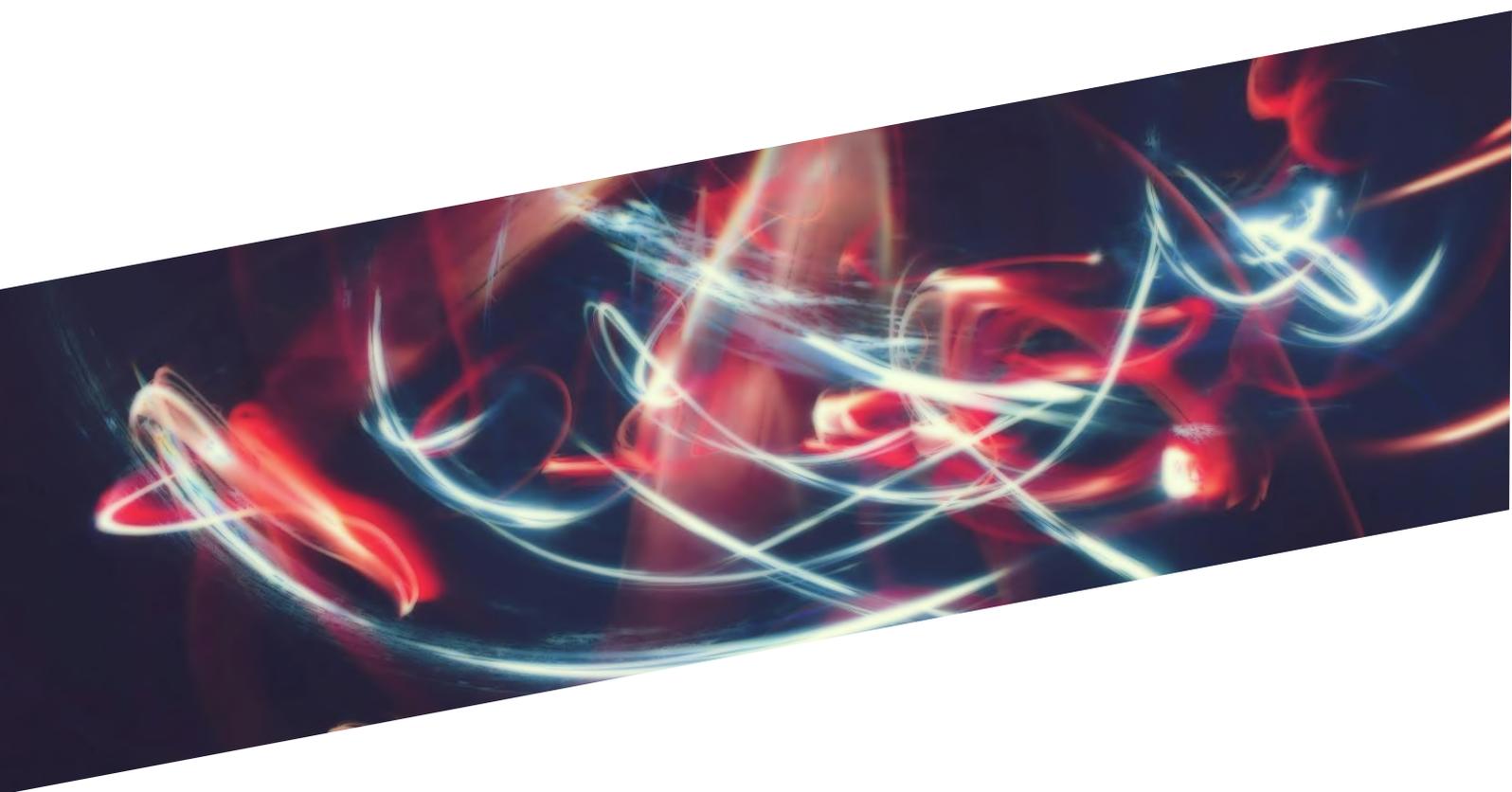


Rapport d'activité annuel

2019



**Agence du numérique
de la sécurité civile**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence
du numérique
de la sécurité civile



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Conformément à l'article R. 732-11-12.-I.-2 du décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018, le conseil d'administration de l'ANSC a été appelé à délibérer sur le rapport annuel d'activité de l'ANSC. A ce titre, l'agence a procédé à la rédaction de son rapport d'activité pour l'année 2019, première année de montée en puissance de l'ANSC.

Ce rapport vise à revenir sur les grandes étapes de la mise en œuvre de ses projets ainsi que la structuration de l'organisation de l'agence.



Éditorial du directeur de l'ANSC	3
1 – NexSIS 18-112 : un projet ambitieux au service du citoyen	4
a. Un projet élaboré en co-construction avec les SIS	4
b. Des méthodes de travail innovantes dans le secteur public	5
c. Une organisation du travail réunissant l'ensemble des acteurs du projet	6
d. Des réalisations concrètes à l'appui des acteurs du secours aux citoyens	7
e. Des perspectives claires sur les premiers déploiements de la solution NexSIS 18-112	13
2 – Une agence au service du projet	14
a. Organisation et pilotage de l'agence	15
b. Une gouvernance de l'agence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales	17
3 – Les moyens de l'agence	21
a. Les ressources humaines de l'agence	21
b. Les ressources financières de l'agence	23
Horizon 2020	25
Glossaire	26
Annexe I – Évènements 2019	29



L'agence du numérique de la sécurité civile a vu le jour le 1^{er} novembre 2018. En un an, elle a déjà franchi de grandes étapes dans la mise en œuvre de ses projets de transformation numérique, à commencer par les premiers développements de NexSIS 18-112.

Ce futur système d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompier vise à fédérer les services d'incendie et de secours et acteurs de la sécurité civile, et à les équiper des meilleures innovations technologiques pour leur permettre de sauver toujours plus de vies. Ainsi, notre priorité en 2019 s'est tournée vers la mise en place de l'usine industrielle nécessaire au développement de la solution. Enrichie des travaux de la mission de préfiguration menée en 2018, l'agence a misé sur une dynamique exceptionnelle de co-construction avec les sapeurs-pompier.

En effet, cette année, l'ANSC a fait monter à bord 16 personnels dont la moitié est composée de sapeurs-pompier, et a mobilisé de nombreux contributeurs issus des services d'incendie et de secours. Ces derniers sont aux côtés des équipes de développeurs chaque jour sur le plateau-projet de l'agence, pour construire une solution qui répond au plus près aux attentes et besoins des sapeurs-pompier. C'est donc en respectant un principe de proximité avec le métier que les développements de NexSIS 18-112 ont pu être initiés, avec pour objectif de disposer d'une première version opérationnelle début 2021.

Nous avons également fait un grand pas vers la mise en place de la géolocalisation automatisée de l'appelant (AML), autre projet phare de l'agence. Chargée par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du développement et du suivi du bon fonctionnement de ce service en France, l'ANSC a lancé, fin 2019, une expérimentation dans quatre départements. Grâce à l'important travail mené par nos équipes et celles de nos partenaires, l'AML sera déployée sur toute la France métropolitaine dès 2020.

Comme vous le découvrirez dans ce premier rapport d'activité, tout en assurant la structuration administrative et technique de notre agence, nos équipes ont mené bien d'autres projets porteurs d'innovation au service de la population. Ces derniers constituent de grandes avancées en faveur de l'amélioration du traitement des communications d'urgence, et permettront de porter les services d'incendie et de secours de toute la France dans l'ère du digital. Ces innovations intéressent également les forces de sécurité et de secours au sens large. C'est pour cette raison que l'ANSC met un point d'honneur à garantir l'interopérabilité de ses services, et a bâti, dès 2019, diverses relations partenariales en ce sens.

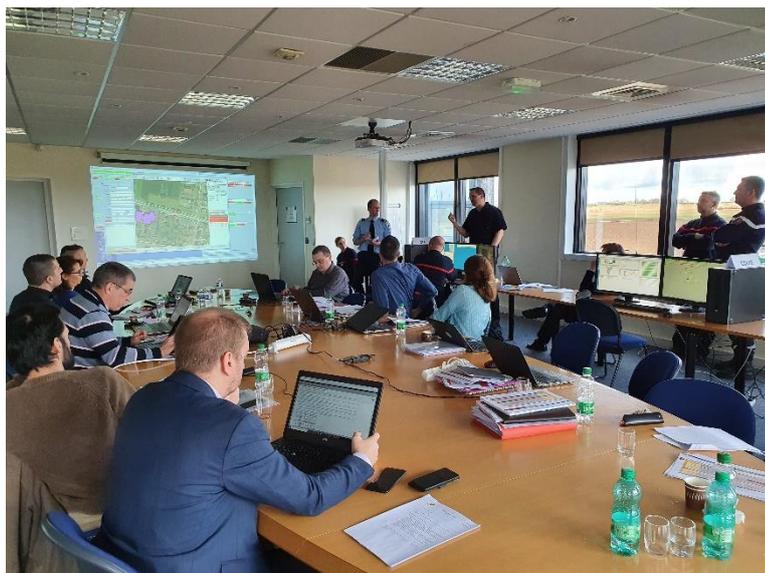
Le bilan très positif de l'année se veut le résultat de précieux soutiens apportés par les services d'incendie et de secours et par nos partenaires de la sécurité civile et de l'innovation, et préfigure la capacité de l'ANSC à mener des projets ambitieux. Ce rapport d'activité souligne l'engagement des femmes et des hommes qui, à tous les échelons, contribuent aux travaux de l'agence. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur investissement, leur sens du service public et leur capacité à s'adapter en permanence.

1 – NexSIS 18-112 : un projet ambitieux au service du citoyen

Le projet NEXSIS 18-112 a pour objectif de refondre le système d'information et de commandement de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile en vue de leur permettre d'améliorer le secours porté à la personne.

Initié en 2018 en collaboration avec plus d'une centaine de sapeurs-pompiers et de spécialistes issus de près de 30 services d'incendie et de secours (SIS), représentatifs de la diversité des territoires, le projet a officiellement été lancé le 9 janvier 2019 par le décret n°2019-19.

a. Un projet élaboré en co-construction avec les SIS



Visite de l'ANSC au SDIS 67

Le développement de NexSIS 18-112 se fonde sur une démarche de co-construction avec les services d'incendie et de secours (SIS), principaux utilisateurs finaux de la solution. Cette approche permet d'assurer le développement d'une solution correspondant au plus près aux priorités opérationnelles et aux besoins des sapeurs-pompiers.

Pour ce faire, en 2019 l'ANSC a reconduit les 16 premières conventions de partenariat conclues en 2018 avec les SIS contributeurs permettant la mise à disposition ponctuelle de ressources pour les travaux de conception et de développement de NexSIS 18-112 et a renforcé son dispositif collaboratif par la

souscription de sept contrats supplémentaires. Par ailleurs, quelques SIS apportent également leur soutien de manière non-formalisée.

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail (GT) composés de contributeurs de SIS ont été mis en place :

- un « GT technique » dédié à la définition des travaux techniques nécessaires, tant par les SIS que par l'ANSC, en vue d'apprécier la disponibilité et la qualité des ressources adaptées aux opérations de déploiement de NexSIS 18-112 ;
- un « GT sur les systèmes d'information géographique (SIG) » ayant vocation à définir les objectifs du SIG de NexSIS 18-112, sa structuration, son modèle de données et ses liens avec les SIG existant au sein des SIS et au ministère de l'Intérieur ;
- un « GT déploiement » chargé de préparer la structuration du déploiement de la solution NexSIS 18-112 et d'élaborer les d'outils utiles aux premiers déploiements dans les SIS. Ces travaux collaboratifs ont notamment abouti à la nécessaire réalisation d'études préalables au déploiement et des outils associés au sein de chaque SIS cible.

Les études préalables, première étape du déploiement, ont donc pour objet d'identifier les différents jalons et activités à mener par le SIS pour « être au rendez-vous » au moment de sa migration sur NexSIS 18-112.

Pour ce faire, le pôle « offres de services et partenariats » de l'agence a sélectionné, parmi plus d'une cinquantaine de candidatures, des contributeurs-déploiement issus des SIS. Ainsi à partir de novembre 2019, 8 contributeurs-déploiement issus de SIS, appuyés par les agents de l'ANSC, ont éprouvé les processus mis en place lors des premières études préalables dans les SDIS du Var (83) et de la Loire Atlantique (44).

- un « GT sécurité informatique » animé par le RSSI de l'agence a conduit en collaboration avec les contributeurs SIS à procéder aux différentes analyses de risques liées à la mise en service d'un système tel que NexSIS 18-112 et aux règles du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dès le second trimestre 2019, l'ANSC avait diffusé à l'écosystème de la sécurité civile et des SIS, son plan projet exposant les enjeux fonctionnels et techniques du système NexSIS 18-112, son contenu, sa future structure et les modalités de réalisation.

Enfin, en novembre 2019 sur proposition de l'ANSC, les organisations représentatives des personnels sapeurs-pompiers professionnels ont été conviés au sein des locaux de l'agence en vue de leur présenter les avancées du projet NexSIS 18-112 et répondre aux interrogations des professionnels du métier de secours à la population civile. Ce point de rendez-vous a représenté l'opportunité de prolonger sous une autre forme les relations avec l'écosystème des SIS et leurs représentants.

b. Des méthodes de travail innovantes dans le secteur public

Dès le début de son activité, et notamment à l'occasion de la mise en place de l'usine de développements, l'ANSC a adopté des méthodes modernes et innovantes pour le développement du programme NexSIS 18-112.

Ainsi, l'ANSC fonde son travail selon la **méthode agile**. Cette méthode de développement informatique privilégie l'interaction directe, fréquente et structurée entre les sapeurs-pompiers spécialistes du métier et les développeurs informatiques. Cette démarche facilite l'adaptation et l'amélioration continue de la solution. Cela passe notamment par la présence de contributeurs issus de SIS chaque semaine sur le plateau-projet de l'ANSC.



Démonstration de NexSIS 18-112 au sein de l'ANSC

L'agence s'appuie également sur une seconde **méthode** dite « **DevOps** ». Cette démarche correspond à une technique de développement informatique rapprochant équipes de développeurs, architectes et exploitants à des fins d'industrialisation rapide de la solution.

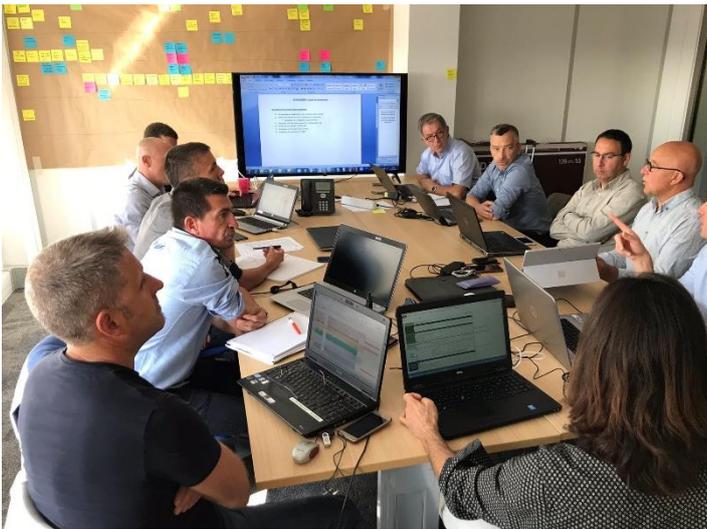
Cette méthode aboutit à disposer d'une meilleure communication entre les développeurs qui codent la solution et les opérationnels qui déploient l'application dans les environnements au sein desquels ces codes seront exécutés. Ces derniers forment ainsi un seul corps dans le processus de développement et de livraison de NexSIS 18-112, ce qui induit des cycles de décision plus rapides, et assure une cohérence du produit tout

au long de sa conception.

Le choix d'appliquer ces méthodes de travail n'ont pas été sans effet dans la décision de disposer d'un espace de travail unique et non de locaux dispersés géographiquement. De plus, la structure même des locaux de l'agence, par la mise en place de plateaux de développement en open-space facilitant ainsi les échanges associés à des espaces de travail collaboratif adaptable à la taille des équipes, répond aussi aux exigences des méthodes de travail arrêtées.

Parallèlement, l'ANSC a dû acquérir plusieurs solutions informatiques permettant la conduite des projets de développements informatiques et complétant ainsi les outils de la forge du Cloud du ministère de l'intérieur.

c. Une organisation du travail réunissant l'ensemble des acteurs du projet



Groupe de travail dans les locaux de l'ANSC

formaliser la structuration et l'organisation des développements.

Ainsi, à titre d'illustration, le choix de l'ANSC a été de cadencé la réalisation des développements informatiques par blocs de sous-versions, appelées « sous-releases », d'une durée de 10 semaines. Ces mêmes sous-releases » sont constituées de cinq sous-parties, appelées « sprints », d'une durée de 15 jours.

Cet agencement fonctionnel et technique de sous-releases a ainsi été engagé à l'issue de la phase de cadrage et de l'organisation d'un plateau-projet renforcé. Les premières lignes de codes ont alors pu être écrites pour développer la première sous-release.

Par ailleurs, tout au long de l'exercice 2019 et selon un rythme bi-mensuel, le directeur de l'ANSC réunit le comité projet (COPROJ) afin de disposer des avancées du projet. Ce comité a ainsi vocation à faciliter le dialogue entre les différents partenaires au projet et, le cas échéant, identifier les éventuels points de risques, cadrer l'avancée et répartir les actions, et construire des décisions opérationnelles. A fin de transparence sur les avancées des travaux, la tutelle de l'agence y est représentée.

Enfin, dès la mise en œuvre des travaux industriels du projet NexSIS 18-112, un comité de pilotage de sous-release a été institué. Cette instance qui se tient toutes les 5 semaines est un lieu de discussion entre l'agence et ses prestataires de développement pour les points d'avancement des prestations, le suivi des actions et les prises de décision.

Pour la réussite de son projet, l'ANSC s'est adjoint les services de diverses ressources. Outre ses propres agents et les contributeurs issus des SIS, l'ANSC a donc retenu des prestataires externes en vue d'assumer les activités de conseil et de développement du projet NexSIS 1-112.

Cette multitude d'acteurs, facteur clef de la réussite du projet, nécessite une organisation garantissant un pilotage effectif de ces derniers. C'est la raison pour laquelle et ce préalablement à l'engagement « industriel » des développements du projet, de nombreux ateliers ont été réalisés par les équipes de l'ANSC avec l'ensemble des acteurs afin de

Les autres partenariats et relations initiés et entretenus par l'ANSC

Au cours de l'exercice précédent, l'ANSC a noué plusieurs relations partenariales avec d'autres acteurs opérant dans l'écosystème de la sécurité civile et dans le domaine de l'innovation attestant ainsi de la volonté de l'établissement de fédérer un nombre important d'acteur autour du projet NexSIS 18-112.

Parmi les acteurs de la sécurité civile, l'agence a entretenu des relations étroites avec l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) notamment en matière de partage de ressources documentaires et de connaissances professionnelles.

Il en est de même avec d'autres acteurs tel que Atraksis (association regroupant sapeurs-pompiers et médecins en vue de faciliter l'émergence de synergies innovantes dans le domaine de la sécurité civile) et les créateurs d'applications citoyennes de secours (« Le bon samaritain », « Permis de sauver ») afin de s'apporter un soutien mutuel dans la communication et le partage de réseaux.

Parmi les acteurs de l'innovation, l'ANSC et l'Institut géographique et forestière (IGN) souhaitent collaborer en vue de faciliter la production, la qualification et l'utilisation de données et d'informations (et autres services) géographiques.

L'ANSC a identifié le groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire et de gestion des risques (GIP ATGeRi), qui développe des outils d'aide à la décision au profit des SIS, comme un partenaire intéressant dans le cadre du déploiement du projet NexSIS 18-112.

Par ailleurs, c'est notamment dans le cadre des travaux relatifs à l'AML et de l'ESInet que l'agence a coopéré avec l'association du numéro d'urgence européen (EENA).

L'ANSC s'est également rapprochée du monde universitaire (Institut Mines-Télécoms) en collaborant à la réalisation d'une étude en cours visant à « comprendre et accompagner le pilotage du déploiement du système d'information unifiée NexSIS au sein de la sécurité civile ainsi que son impact métier ».

Enfin, le Centre National Relais 114 (CNR 114) et l'agence organisent des rencontres dans le cadre la réception et des traitements des appels d'urgence des citoyens sourds et malentendants.

d. Des réalisations concrètes à l'appui des acteurs du secours aux citoyens

Une version de secours de soutien opérationnel de la solution NexSIS 18-112

En 2019, l'une des premières actions de l'ANSC fut le développement d'une version de secours et de soutien opérationnel (VSSO) destinée au SIS de Seine-et-Marne (SDIS 77), SDIS préfigurateur du système NexSIS 18-112.

La réalisation de cette VSSO avait pour double objectif d'apprécier la capacité et la faisabilité de l'ANSC à réaliser le produit cible NexSIS 18-112 d'une part et d'assurer au SDIS préfigurateur sa capacité à conserver un certain niveau d'automatisation du déclenchement et de suivi de la gestion opérationnelle en cas de défaillance de son système actuel d'autre part.

Les premiers travaux de la VSSO ont en réalité débuté dès 2018, à l'occasion de la production d'un premier POC (*Proof of Concept* ou démonstration de faisabilité) de système de gestion des alertes (SGA). Ces actions avaient permis de tester la mise en œuvre opérationnelle des principales innovations imaginées en matière

de système de gestion des alertes. De novembre 2018 à mai 2019, ce POC fut complété par un nouveau POC dédié au système de gestion des opérations (SGO).

A nouveau, ce dernier POC a permis d'attester de la possibilité à paramétrer la doctrine d'emploi propre au département 77, d'utiliser un écran « carto-centré » avec intégration d'informations opérationnelles aux informations géographiques, et de tester un moteur de calcul des propositions de dispositifs à mobiliser en fonction des situations d'urgence.

A l'appui des réussites de ces premiers démonstrateurs, la poursuite des travaux de la VSSO a été acté par le conseil d'administration en mai 2019. C'est ainsi que se sont poursuivis ces travaux jusqu'en novembre 2019 pour une livraison de la VSSO au SDIS 77 en fin de premier trimestre 2020.

Conçue pour le SDIS 77, la VSSO a donc constitué un réel accélérateur pour la construction de NexSIS 18-112. En effet, alors même que les « users-stories¹ » se réalisent de manière continue, le projet NexSIS s'appuiera en partie sur les développements réalisés à l'occasion de la VSSO et conservera le bénéfice de tous les travaux de conception et retours d'expériences utiles.

Au-delà de la réussite technique du produit, la VSSO a également permis de poser les fondations de l'usine numérique en mode agile, avec la formalisation de ses processus industriels, l'acculturation des équipes au travail en plateau partagé et à l'emploi des infrastructures spécifiques du ministère de l'Intérieur, et l'utilisation d'un premier prototype en grandeur réelle.

L'Advanced Mobile Location (AML)

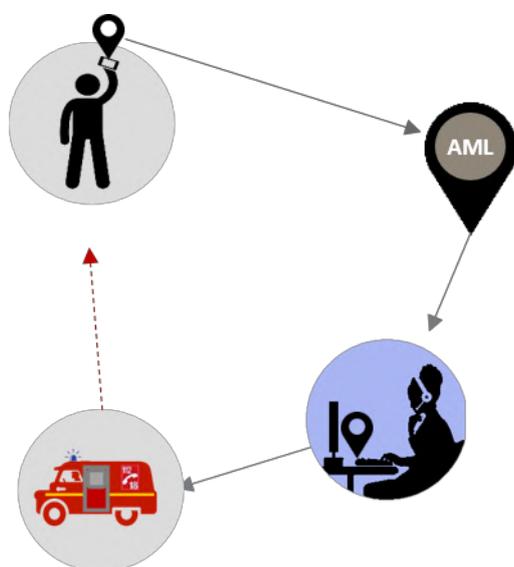


Schéma synthétique de l'AML

L'AML est une fonctionnalité intégrée dans les systèmes d'exploitation des smartphones (aujourd'hui Google Android et Apple iOS) permettant, lors d'une communication d'urgence, la transmission de la localisation du smartphone au service d'urgence contacté, sans aucune action préalable de l'appelant. La localisation s'effectue notamment par réconciliation des données de localisation satellitaire, wifi et cellulaire. Cette localisation peut ainsi représenter un moyen supplémentaire pour les services de secours d'intervenir au plus vite auprès des personnes en détresse.

Durant l'été 2019 l'ANSC a donc été chargée par la DGSCGC du développement et du suivi du bon fonctionnement du dispositif AML en France. L'ANSC a ainsi œuvré à la mise en place de toutes « les briques » du dispositif AML permettant de recueillir cette localisation et de la transmettre au centre d'appel de secours correspondant.

Les travaux de l'agence ont également eu pour objet la mise en conformité de ce service avec les exigences de sécurité des systèmes d'information et de protection des données. A cette occasion, l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) réalisée par l'agence, en lien avec le délégué ministériel à la protection des données, a permis d'attester du respect des garanties attachées à la préservation des données personnelles des usagers de l'AML au regard des obligations prévues par le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

1 User-stories : récits utilisateur, ou descriptions de besoins exprimés par les utilisateurs



D'un point de vue strictement opérationnel, une première expérimentation a été menée au sein de zones géographiques restreintes (les départements du Nord, du Morbihan, du Var et des Alpes-Maritimes) en décembre 2019. En partenariat avec Google², l'expérimentation portait sur les appels d'urgence (112 ou 18) à partir d'un smartphone fonctionnant avec le système Android.

Les résultats très prometteurs ont abouti à mettre à disposition à l'ensemble du territoire national ce dispositif de géolocalisation au cours de l'exercice 2020 et ce pour les principaux systèmes d'exploitation de smartphones du marché.

Non moins secondaire, cette expérimentation a participé à l'évolution du service « Géoloc 18-112 » qui équipe actuellement plus de 80 % des SIS vers une nouvelle version lui donnant la capacité de disposer du service AML.

Les travaux de l'ANSC ont permis à l'Etat d'être en conformité avec ses obligations issues de la directive européenne³ établissant le code des communications électroniques européen du 11 décembre 2018 disposant que les États membres doivent veiller à la transmission effective des données de géolocalisation des appelants par les opérateurs, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'implémentation de ces technologies au sein des centres d'appels d'urgence avant le 21 décembre 2020.

L'App 18-112

Consciente de la nécessité d'adapter les outils de secours aux usages et habitudes des citoyens avec les moyens de communication à leur disposition, l'ANSC a créé application pour smartphone permettant aux citoyens de pré-qualifier une situation d'urgence lors de l'appel aux secours.

Les premiers résultats très prometteurs relatifs constituent une base solide pour la réalisation de l'une des briques attendues de NexSIS 18 112 permettant l'ouverture des services de système de gestion des alertes (SGA) à la population.

Lauréate d'un concours organisée par de la direction interministérielle du numérique (DINUM) en avril 2019, l'ANSC a pu mener ces travaux en s'attachant les services d'un « UX designer » (designer de l'expérience utilisateur) responsable de l'analyse de la qualité du vécu de l'utilisateur dans des environnements numériques ou physiques.

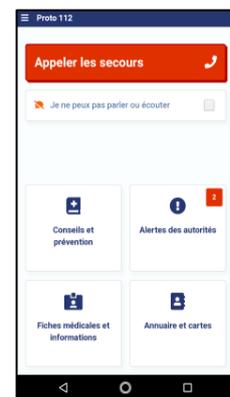


Illustration de l'App 18-112

² Google et Appels administrent respectivement les produits sous Android et sous ios, dont l'AML. Google a engagé le processus de construction avec la France, alors que les discussions avec Apple se dérouleront en 2020.

³ Directive n°2018-1972

Vers un réseau de communication d'urgence plus efficace et résilient

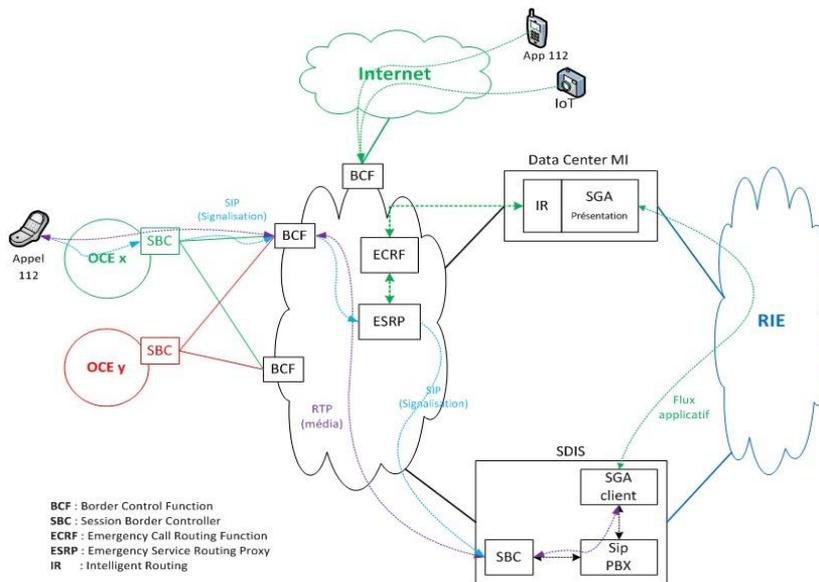


Schéma général de l'ESInet

En vue de s'assurer de la correcte collecte et du routage intelligent des communications d'urgence de l'appelant vers le centre de traitement d'alerte (CTA), l'ANSC a travaillé tout au long de l'année sur la conception d'un réseau de réseaux d'opérateurs dénommé ESInet (Emergency Services IP Network). Ces travaux s'inscrivent « en droite ligne » des obligations du code des communications électroniques européen (CCEE) de décembre 2018. L'architecture cible de ce futur ESInet se fonde sur les principes et standards NG112 européens, qui sont les techniques à utiliser en Europe dans la mise en place de ce type de réseau.

Par ailleurs, afin de renforcer la résilience du système de communication, l'ANSC a établi une approche d'architecture au sein de la solution NexSIS 18-112 impliquant la mise en place d'infrastructures locales déployées au niveau des CTA-CODIS, chargés de prolonger le cloud du ministère de l'Intérieur à l'appui des « cloud locaux ». Cette architecture distribuée garantira ainsi une résilience forte du système en cas de rupture d'un des réseaux (ESInet et/ou RIE), la communication continuant d'être acheminée localement par l'opérateur de communication électronique.

A cet effet, en décembre 2019 l'ANSC a sollicité les acteurs du secteur privé en ce domaine d'activité⁴ afin de pouvoir, à terme, pouvoir élaborer dans les meilleures conditions la réalisation de ce système de communication d'urgence.

Ces travaux associent la DNUM du ministère de l'Intérieur, le Commissariat aux communications électroniques de défense (CCED), et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Enfin, l'agence a par ailleurs poursuivi des travaux de co-construction de nouveaux services d'infrastructures sur le Cloud du ministère de l'Intérieur avec la DNUM, fournisseur de services auprès de l'ANSC.

Les travaux menés au titre de l'interopérabilité avec les autres acteurs de la sécurité aux citoyens

Les acteurs du service de secours à la population sont multiples (pompiers, policiers, gendarmes, services de santé...). Il est donc important que le projet NexSIS 18-112 s'intègre dans un environnement où à terme les outils existants et à venir puissent communiquer entre eux. C'est la raison pour laquelle, dès le début de ses travaux, l'ANSC a initié des contacts avec différents partenaires en vue d'œuvrer à la fluidité des échanges entre ces acteurs de la sécurité. De plus, par décret l'ANSC a bénéficié du droit exclusif pour la réalisation de NexSIS 18-112 au titre de l'interopérabilité⁵.



Intervention du 18 et du 15 (©DGSCGC)

Ainsi, en complément des actions menées au sein du groupe PRIAM2 dédié à la conception du cadre d'interopérabilité des situations d'urgence (CISU), l'ANSC a poursuivi les travaux relatifs à la conception d'une plateforme d'échange, dont la vocation est interne au système NexSIS 18-112 et externe pour le partage des données avec les autres systèmes d'information opérationnel (police nationale, gendarmerie nationale, santé publique).

Dans la perspective de l'interfaçage de NexSIS 18-112 avec la suite de services du réseau radio du futur (RRF), l'ANSC a collaboré à la mise au point des cas d'usage relatifs aux activités de la sécurité civile, à la définition des besoins de acteurs de la sécurité civile, tant sur un plan fonctionnel que sur les premières attentes liées à l'architecture technique.

Par ailleurs, tout au long des avancées des travaux du projet NexSIS 18-112, les démonstrateurs (POC SGA et POC SGO) ont fait l'objet d'une présentation aux partenaires de la sécurité intérieure et de la santé, et notamment au service des technologies et des systèmes d'information de la Sécurité intérieure (STSI²) et à l'Agence du numérique en santé (ANS, anciennement Agence des systèmes d'information partagés de santé - ASIP Santé).

En raison des liens étroits qui unissent les services du SAMU avec les services des sapeurs-pompiers dans le cadre du traitement des communications d'urgence, l'ANSC a organisé des rencontres avec la direction générale de l'offre de soins du ministère de la Santé (DGOS), notamment pour garantir les futures interfaces et modalités techniques d'échanges entre NexSIS 18-112 et SI SAMU, le futur système d'information opérationnel des SAMU.

En outre, l'ANSC a contribué aux travaux destinés à la réalisation de la base nationale des défibrillateurs automatisés externes porté par la Direction générale de la santé (DGS). Cette base de ressource opérationnelle pourra être interfacée à NexSIS 18-112, tant dans les ressources tierces qu'au sein du système d'information géographique.

En fin d'exercice 2019, l'agence a notamment été consultée par la mission de modernisation de l'accessibilité

⁵ Décret n°2019-19 en date du 9 janvier 2019



et de la réception des communications d'urgence pour la sécurité, la santé et les secours (MARCUS³) afin de définir les actions à mettre en place pour améliorer la qualité du service rendu sur les numéros d'urgence.

De plus, conformément au souhait du ministre de l'intérieur de développer des partenariats avec les éditeurs d'applications permettant la mobilisation de citoyens sauveteurs, l'ANSC a entrepris de réaliser une interface permettant les échanges de données avec l'application « Le Bon Samaritain ».

Le projet NexSIS 18-112 ouvert à d'autres solutions applicatives qui pourront utiliser les mêmes interfaces de programmation, l'ANSC a également pris attache auprès de l'association "Permis de sauver".

Parallèlement, l'ANSC a apporté son concours à la rédaction du cahier des charges techniques d'une évolution technologique de l'une des applications du portail ORSEC portée par les services de la DGSCGC du fait qu'à terme (avant 2021) NexSIS 18-112 a vocation à proposer à ses utilisateurs un système de gestion de crise.

Enfin, sur le plan européen, l'agence a engagé des démarches pour s'intégrer aux travaux menés sur l'interopérabilité transfrontalière entre l'Allemagne, le Luxembourg et la France au travers du programme européen « Inter'Red ».



Le code européen des communications électroniques introduit de nouvelles obligations pour l'alerte aux populations. Au titre de ses missions de propositions au ministre en charge de la sécurité civile pour tout ce qui concerne les systèmes d'information, les systèmes de traitement des alertes et de gestion opérationnelle des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile, l'ANSC a procédé à une analyse de l'article 110 du Code des communications électroniques européen qui impose aux États-membres d'assurer le « reverse 112 » (ou « 112 inversé »). Celui-ci les oblige à déployer, d'ici juin 2022 au plus tard, un service d'alerte au public délivrant des messages à destination de tous les utilisateurs de téléphones portables se trouvant dans une zone dangereuse, via les opérateurs de téléphonie. Des propositions ont ainsi été formulées en avril 2019 à la DGSCGC et à la DSIC (future DNUM).

e. Des perspectives claires sur les premiers déploiements de la solution NexSIS 18-112

L'ANSC a mis en œuvre un processus partagé avec les SIS afin de définir de manière concertée les premiers d'entre eux qui pourront être connectés aux services NexSIS 18-112.

D'abord réalisé à l'appui d'un questionnaire, l'ANSC a sollicité les SIS afin d'identifier les candidats à une migration vers la solution NexSIS à échéance 2021 et 2022. Dès mars 2019, à l'initiative de l'ANSC, ces candidats ont été invités à un séminaire de présentation des futures fonctionnalités du système de gestion des alertes (SGA) et du futur système de gestion des opérations (SGO) en vue de s'assurer de la compréhension partagée des besoins attendus et des services proposés.

Ces échanges fructueux ont permis au conseil d'administration de l'agence⁶ de valider le projet de migration de 11 SIS vers NexSIS 18-112 sur la période s'écoulant de l'année 2021 et mi-2022, en dehors du SDIS 77 – site préfigurateur du projet.

Un processus collaboratif d'échanges et d'évaluations engagé par l'équipe de déploiement de l'agence avec les 12 SIS sélectionnés a permis de proposer un ordonnancement de la première vague de migrations validé en conseil d'administration en fin d'année 2019.

Ordonnancement de la première vague de migration

Ordre	Préfigurateur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
SIS	77	67	44	91	83	37	2A	07	58	974	46	50

Parallèlement, l'ANSC poursuit son travail d'échanges avec les autres SIS afin d'arrêter les prochains candidats à migration vers NexSIS 18-112 pour les exercices ultérieurs.

⁶ Conseil d'administration du 29 mai 2019

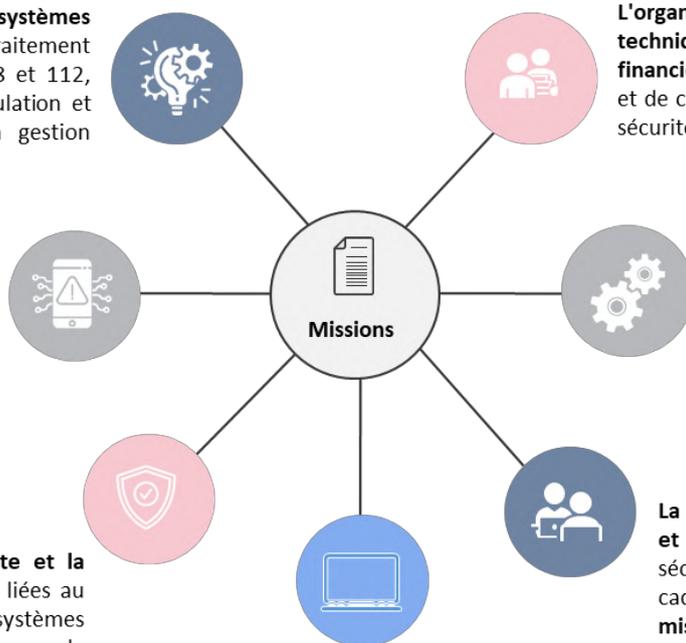
2 – Une agence au service du projet

L'agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) est un établissement public administratif (EPA) de l'État placé sous la tutelle du ministre chargé de la sécurité civile. Créée par le décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018, l'agence du numérique de la sécurité civile est en charge de 7 missions principales.

La conception, le développement, la maintenance et l'exploitation des systèmes et applications nécessaires au traitement des alertes issues des numéros 18 et 112, aux communications entre la population et les services de secours, et à la gestion opérationnelle et de crise.

La participation à la définition et l'évolution des normes relatives au traitement des alertes et aux systèmes de gestion de l'urgence et à la **surveillance de l'interopérabilité des dispositifs techniques mis en place.**

L'hébergement, la collecte et la distribution des données liées au fonctionnement des systèmes d'information et de commandement des SIS et de la sécurité civile.



L'organisation et la gestion technique, administrative et financière des systèmes d'information et de commandement des SIS et de la sécurité civile.

La réalisation d'études techniques, administratives, juridiques et financières nécessaires à l'accomplissement des missions de l'agence.

La formation, l'assistance, le conseil et le soutien aux SIS et services de la sécurité civile, notamment dans le cadre de la **préfiguration puis de la mise en service des systèmes d'information et de commandement** des SIS et de la sécurité civile.

Le déploiement et la mise à disposition des systèmes d'information et de commandement à l'intention des SIS et de la sécurité civile, ainsi que **les applications destinées aux communications** entre la population et les services de secours d'urgence.

A l'issue d'un processus de recherche et de montage des différents dossiers nécessaires à la contractualisation d'un bail conforme à l'administration de l'État et après une période provisoire d'occupation de locaux au sein de la sous-préfecture basée à Nogent-sur-Marne, l'ANSC est désormais installée au sein du parc immobilier privé situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris depuis le 8 juillet 2019 dans ses nouveaux locaux de la tour Olympie⁷.

Cette unité de lieu à proximité des sites du ministère de l'Intérieur et des grandes gares parisiennes, est un facteur de productivité pour les personnels de l'agence et ses contributeurs répartis sur tout le territoire français.

Aujourd'hui, l'ANSC est la structure administrative support du projet NexSIS 18-112. Dans cette perspective, l'exercice 2019 a coïncidé avec l'obligation de doter la structure d'une organisation et d'une gouvernance en

7 Pour ces travaux de recherche et de prise à bail, l'agence a bénéficié du soutien appuyé de la sous-direction des affaires immobilières (SDAI) de la Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier du ministère de l'Intérieur (DEPAFI) et ainsi que du responsable régional de la politique immobilière de l'État de l'Île de France (RRPIE) et de ses services.



mesure de répondre au défi que représente la refonte du système d'information et de commandement de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile.

a. Organisation et pilotage de l'agence

Les services de l'agence

A l'appui de l'équipe de direction, l'ANSC est structurée autour d'un pôle administratif et de 3 pôles opérationnels :

- Le pôle administratif ;
Le pôle administratif est composé d'un agent. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement de l'institut dans les domaines des ressources humaines, financier et comptable et des affaires générales.

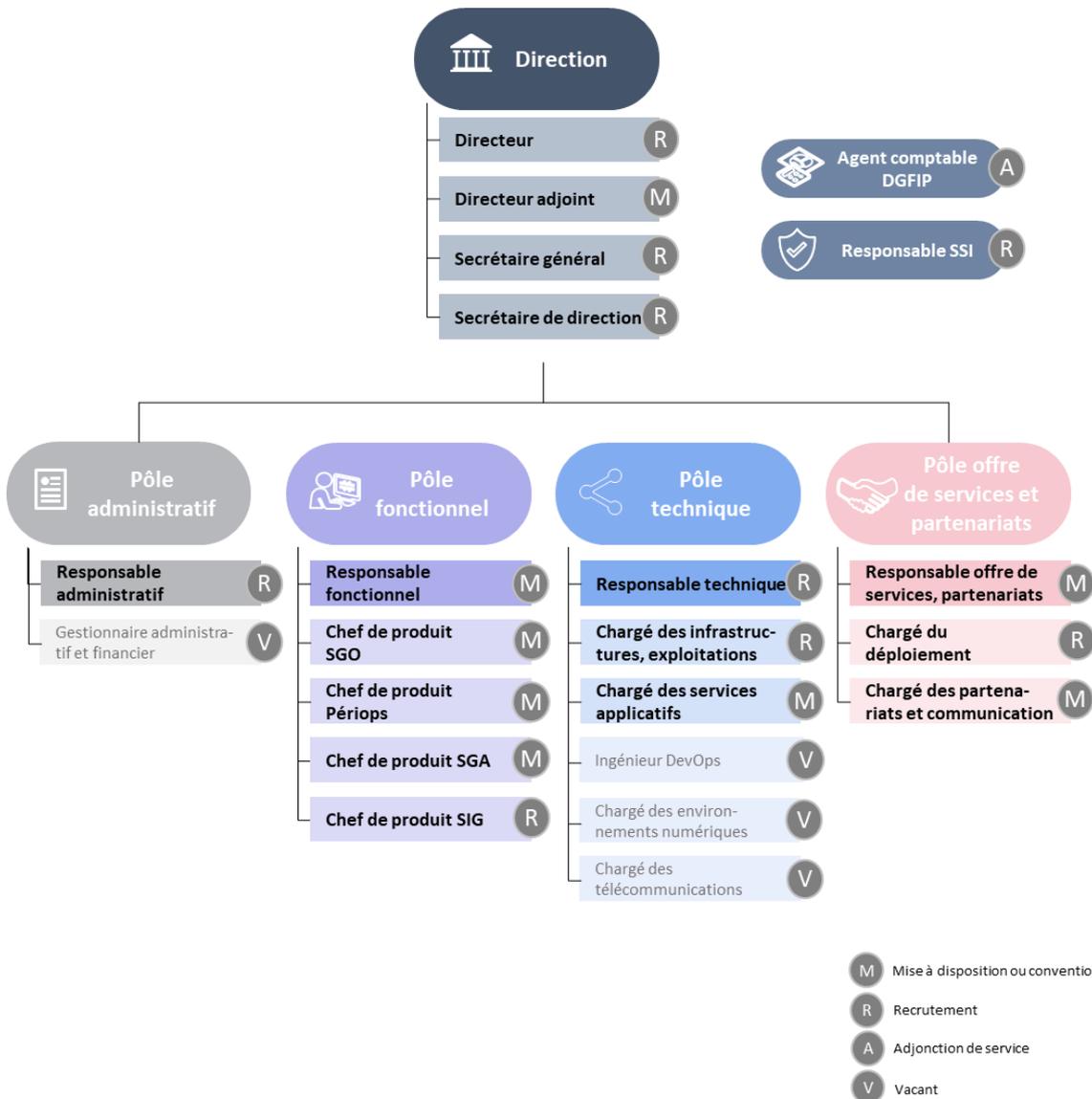
- Les pôles opérationnels ;
 - *le pôle fonctionnel*, composé de 4 agents, en charge de la conception du produit et de l'ensemble des services NexSIS 18-112. Ce pôle porte la vision fonctionnelle des systèmes, en collaboration avec les services d'incendie et de secours (SIS). Il travaille étroitement avec les équipes de développement afin d'assurer la couverture des besoins fonctionnels des utilisateurs et des contributeurs réguliers des services d'incendie et de secours.

 - *le pôle technique*, composé de 3 agents, en charge de la réalisation des systèmes et des opérations informatiques. En partenariat avec la DNUM, du ministère de l'Intérieur, cette équipe met en œuvre l'industrialisation des développements, de l'intégration et des tests associés.

 - *le pôle offre de services et partenariats*, composé de 3 agents, en charge du déploiement des systèmes dans les services d'incendie et de secours, de la conclusion de partenariats avec les acteurs de la sécurité civile et de l'innovation, de la définition et du suivi de l'offre de service aux services d'incendie et de secours, et des activités liées à la communication.

L'agence s'appuie également sur l'expertise d'un **responsable de la sécurité des systèmes d'informations** (RSSI) pour garantir la prise en compte des enjeux de sécurité ainsi que la conformité des systèmes au cadre juridique en matière de protection des données personnelles.

Organigramme des services de l'ANSC



Une comitologie adaptée au pilotage de l'agence

Le pilotage de l'agence appartient à son directeur qui réunit à un rythme hebdomadaire le *comité de direction* (CODIR). Ce comité, composé du directeur, du directeur adjoint, du secrétaire général et des responsables de chaque pôle, établit et suit la feuille de route des actions à entreprendre pour la réalisation des objectifs définis par les instances gouvernantes. Ainsi, au sein de cette instance il y est fait état des points majeurs impactant l'agence et son projet et il y est arrêté les choix de l'établissement.

Par ailleurs, en raison de la « jeunesse » de l'établissement et pour assurer un suivi rationnel et méthodique de ses travaux de construction et de fonctionnement, l'ANSC a fait perdurer le *comité de suivi* (COSUI) de l'établissement qui avait été initié par la mission de préfiguration. Réunie à 20 reprises au cours de l'exercice 2019, cette instance composée de la direction de l'agence, des services en charge des activités de gestion selon les dossiers du moment et de la tutelle assurée par la SDSIAS assure une vigilance et arrête les décisions propres à l'organisation et au fonctionnement de l'agence.

Enfin, l'ANSC a souhaité se doter d'une instance spécifique dédiée aux sujets relatifs à la commande publique. Il appartient ainsi à la *commission consultative des marchés publics* (CCMP), composée de la direction de l'agence, d'un représentant de l'Etat et d'un représentant des collectivités territoriales, d'exprimer un avis sur le respect des règles afférentes à l'examen des offres des prestataires externes chargés d'assister l'agence dans la réalisation de son projet d'une part et sur tout évènement marquant entre l'agence et les prestataires retenus d'autre part. Ces avis sont communiqués pour information au conseil d'administration.

b. Une gouvernance de l'agence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales

Opérateur de l'Etat, l'ANSC dispose tout de même de la particularité d'avoir une gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cette gouvernance bicéphale se matérialise par la composition du conseil d'administration et par la qualité des signataires du contrat d'objectif et de performance (COP).

Le conseil d'administration de l'agence

Conformément aux dispositions du décret constitutif de l'agence, le conseil d'administration est chargé de fixer les orientations stratégiques et budgétaires de l'ANSC.



Conseil d'administration de l'ANSC du 6 mars 2020

Dès l'installation de son conseil d'administration sous la présidence de Madame Françoise Dumont (présidente du conseil d'administration du SDIS du Var), l'agence a mis en œuvre les procédures nécessaires au bon fonctionnement de cette gouvernance.

Pour ses membres à voix délibérative, ce conseil d'administration est composé de :

- 5 représentants de l'Etat (le secrétaire général du ministère de l'intérieur, le directeur général de la sécurité civile et de la gestion de crise, le directeur du numérique du ministère de l'intérieur, le préfet de police de paris ou son représentant et un membre désigné par le ministre chargé du budget) ;
- 5 représentants des collectivités territoriales (le président ou son représentant des associations représentatives des départements, des maires et des intercommunalités de France, ainsi que des présidents ou vice-présidents de SDIS et un membre de l'assemblée des départements de France) ;
- 1 représentant élu des personnels de l'agence.

Pour ses membres à voix consultative, le conseil d'administration est composé de :



- 5 membres de l'ANSC et services en charge des affaires financières et comptables (directeur, directeur adjoint, le secrétaire général, l'agent comptable et le contrôleur budgétaire et comptable ministériel de l'établissement) ;
- 5 représentants de la profession des sapeurs-pompiers (le président de l'association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours ou son représentant, le président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ou son représentant, deux sapeurs-pompiers professionnels, un officier et un non-officier désignés par les organisations syndicales et un officier en fonction au sein des formations militaires de la sécurité civile, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou du bataillon de marins-pompiers de Marseille) ;
- 1 représentant des services de santé désigné par le ministre chargé de la santé.

Composition du conseil d'administration

11 membres disposant d'une voix délibérative	11 membres disposant d'une voix consultative
5 représentants de l'État	5 membres de la direction de l'ANSC et des services en charge des affaires comptables
Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur	Le directeur de l'ANSC
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'Intérieur	Le directeur adjoint de l'ANSC
Le directeur du numérique au ministère de l'Intérieur	Le secrétaire général de l'ANSC
Le préfet de police de Paris ou son représentant	Le contrôleur budgétaire de l'ANSC
Un membre désigné par le ministre chargé du budget	L'agent comptable de l'ANSC
5 représentants de services d'incendie et de secours et de collectivités territoriales	5 représentants de sapeurs-pompiers
Le président de l'assemblée des départements de France ou son représentant	Le président de l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours ou son représentant
Le président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ou son représentant	Le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ou son représentant
Deux présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services départementaux d'incendie et de secours	Deux sapeurs-pompiers professionnels, un officier et un non-officier, désignés par les organisations syndicales ayant obtenu le plus grand nombre de sièges à l'élection des CATSIS pour le collège officier et pour le collège non-officier
Un membre de l'assemblée des départements de France désigné par le président de cette assemblée	Un officier en fonction au sein des formations militaires de la sécurité civile, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou du bataillon de marins-pompiers de Marseille.
1 représentant du personnel	1 représentant des services de santé
Un représentant élu du personnel de l'ANSC	Un membre désigné par le ministre chargé de la santé

En raison des nécessaires décisions impactant le démarrage de l'activité de l'agence et son projet, le conseil d'administration s'est révélé particulièrement actif en se réunissant à six reprises, dont trois fois au moyen d'échanges électroniques au cours de l'exercice 2019.

Chaque tenue de séance du conseil d'administration a été l'opportunité notamment d'acter l'installation et les règles relatives à l'organisation de la vie de l'agence, les conditions de réalisation et de déroulé du projet. L'activité du conseil d'administration s'est traduite par la présentation de 37 rapports, dont 22 ont fait l'objet d'une délibération.



Le contrat d'objectif et de performance de l'agence

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration en date du 24 octobre 2019, le contrat d'objectif et de performance a été signé par le président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF), le président de l'assemblée des départements de France (ADF), le ministre de l'Intérieur, la présidente du conseil d'administration de l'ANSC et le directeur de l'ANSC en début d'exercice 2020.

Prévu pour la période 2019-2022, le COP de l'ANSC est structuré autour de trois ambitions essentielles, qui caractérisent l'activité de l'agence :

1. construire NexSIS18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence grâce au numérique ;
2. en vue du déploiement généralisé, délivrer à des SIS volontaires et préparés un service NexSIS18-112 sécurisé et intégré dans une offre cohérente de services numériques de sécurité civile ;
3. pour délivrer durablement un service de qualité à la communauté de sécurité civile, consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112.

Ces trois ambitions fixent à l'agence les exigences attendues au regard des apports de la solution NexSIS 18-112. Elles sont déclinées en 10 objectifs avec leurs indicateurs associés.



3 – Les moyens de l'agence

La création de l'ANSC est concomitante à la disparition de la mission de préfiguration à qui il était revenu la charge d'apprécier la faisabilité du projet NexSIS 18-112 et de débiter certains travaux expérimentaux. Dans ce contexte, l'agence a hérité de nombreux biens et contrats dont les transferts ont été fixés par arrêté.

Disposant désormais de son autonomie juridique, mais demeurant en cours de construction tout au long de l'exercice 2019, l'ANSC a dû se mettre « en ordre de marche » afin de bénéficier des premiers services utiles à son édification.

Ainsi, dès les premiers mois de son existence, l'agence a pu conventionner avec la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), la direction des achats de l'Etat (DAE) et l'union des groupements d'achats publics (UGAP) afin de profiter de l'accès à une suite de marchés publics pour l'approvisionnement des premiers biens et services.

En 2019, l'établissement disposait donc de ressources (humaines et financières) pour réaliser ses missions.

a. Les ressources humaines de l'agence

Les ressources internes à l'agence

L'ANSC a débuté l'année 2019 avec pour seul effectif son directeur, l'agent comptable en adjonction de service⁸ et deux personnels sapeurs-pompiers mis à sa disposition. Après avoir défini ses besoins en ressources humaines, l'agence a donc procédé à des opérations de recrutement permettant « la montée à bord » progressive de son personnel.

Tout en poursuivant son processus de recrutement, la montée en puissance de l'agence a été permise par la poursuite transitoire de mises à disposition de plusieurs officiers de sapeurs-pompiers et de trois ingénieurs ayant participé antérieurement de manière temporaire aux travaux de la mission via les conventions avec des services d'incendie et de secours ou d'accord du ministère.

En fin d'exercice 2019, les effectifs de l'agence s'élevaient à 16 agents (effectifs physiques) répartis selon les personnels sous-plafond d'emploi et les personnels mis à disposition (MAD)⁹.

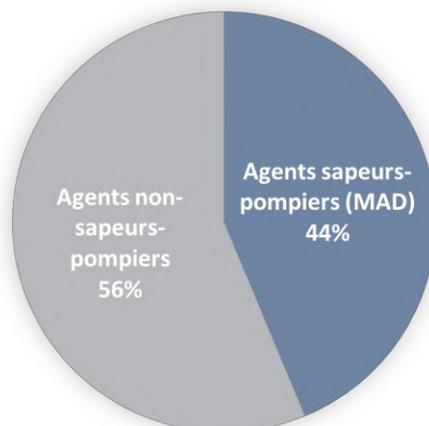
Les personnels MAD sont tous issus des SIS permettant ainsi de disposer d'un niveau de technicité et de connaissances métiers très élevés. De plus, parmi les autres membres de l'équipe de l'agence, deux agents exerçaient préalablement leur activité professionnelle au sein de SIS. L'essentiel de l'équipe est donc composé de personnels techniques : 11 agents sur les 16 en activité.

L'ensemble des personnels est à temps plein, représentant ainsi un effectif valorisé à 16 ETP (11,3 ETPT sur l'année).

⁸ Non comptabilisé véritablement comme un effectif car n'est pas intégré dans le plafond d'emploi de l'établissement

⁹ L'ANSC dispose d'un plafond d'emploi de 12 ETPT et de 8 personnels mis à disposition, soit un nombre total de 20 agents maximum.

Part des agents sapeurs-pompiers dans le personnel de l'ANSC en 2019



La première année d'exercice n'a donc pas permis à l'agence de procéder au recrutement exhaustif de ses personnels. Ce constat s'explique notamment par la situation du marché du travail particulièrement tendue sur les profils de personnel recherchés (informaticiens spécialisés) associée à son plafond d'emploi relativement bas (20 ETPT) limitant parfois le recrutement d'un profil visé selon son statut.

Le mandatement de deux cabinets de recrutement spécialisés dans la recherche des attendus n'a pas donné les résultats escomptés.

Règlement interne de l'ANSC

L'agence s'est dotée de son règlement intérieur afin de définir de manière transparente et partagée avec ses personnels les règles notamment relatives à la santé et à la sécurité dans l'établissement, aux conditions de travail (temps de travail, télétravail, discipline...), à la formation, aux harcèlement moral et comportements sexistes...

Adopté par le conseil d'administration de l'établissement, ce règlement avait reçu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique ministériel.

Les ressources externes à l'agence

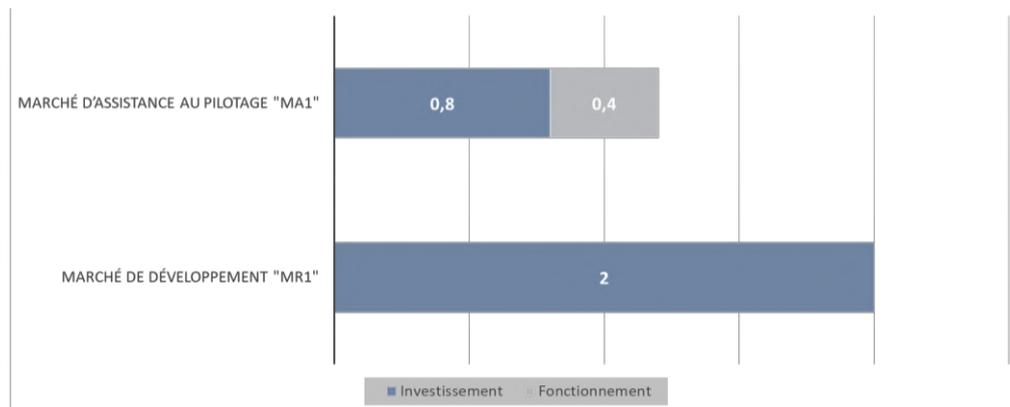
Eu égard aux ambitions assignées à l'ANSC, l'établissement a également recours à des prestataires externes.

Assistée de la sous-direction de l'administration générale et de l'achat (SDAGA), l'ANSC a donc conduit plusieurs procédures de marchés publics destinée à la sélection de ses prestataires pour l'accompagner dans le développement informatique et l'intégration technique du système NexSIS 18-112. L'établissement a également contractualisé un marché destiné à l'assister au pilotage de ses projets, ainsi qu'en matière de sécurité des systèmes d'information (SSI), de conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD), et de recette fonctionnelle globale.

L'appréciation des besoins en ressources humaines externes se réalise au travers du montant des prestations

commandées au cours de l'exercice, soit 3,2M€.

Bons de commande réalisés en 2019 pour les marchés MA1 et MR1



b. Les ressources financières de l'agence

Ce qui a notamment prévalu à la création d'un établissement public administratif autonome porteur du projet NexSIS 18-112 était la capacité de celui-ci à terme d'être autonome financièrement. De ce fait, l'ANSC s'est très vite dotée d'un modèle économique viabilisant les hypothèses d'une capacité à assumer cette autonomie. Ainsi, à la suite de travaux d'approfondissement, un modèle économique innovant a été proposé au conseil d'administration.

Ce modèle économique, outre les dotations de l'État, intègre un système de redevances des SIS centré sur un esprit de mutualisation, basé sur une répartition des coûts du projet selon notamment l'importance de la population couverte par le SIS bénéficiaire de la solution NexSIS.

A ce dispositif de redevance s'ajoute celui du subventionnement par les SIS en avance de leur migration vers la solution NexSIS afin de disposer pour l'ANSC d'une capacité d'investissement suffisante pour assurer le financement des travaux les plus importants avant la connexion de suffisamment de SIS soumis à redevance. En l'état actuel des travaux, le dispositif de subvention en avance de phase a été arrêté avec les 12 premiers SIS désignés pour une migration en 2021 et en 2022.

Au titre de l'exercice 2019, les recettes de l'établissement se décomposent en deux parties distinctes :

- les recettes de fonctionnement ;

L'ANSC a perçu de 3,06 M€ au titre montant de la subvention pour charge de service public émanant de l'Etat. La présente subvention de l'État constitue la seule et unique ressource pour financer les dépenses de fonctionnement de l'agence. En effet, les premiers déploiements de la solution NexSIS 18-112 sont planifiés à compter de l'année 2021. De ce fait, l'ANSC ne percevra pas de redevance avant cette échéance.

- les recettes d'investissement ;

Pour financer ses dépenses d'investissement, l'ANSC a bénéficié de 8,7 M€ se répartissant entre la dotation de l'Etat (dotation en fonds propres) et les subventions des SIS.

Par ailleurs, si l'agence dispose de la faculté de financer ses dépenses d'investissement par l'emprunt, cette dernière n'a pas souhaité user de ce moyen de financement.

Montant des recettes 2019

Type de recette	Montant	Part dans le financement total
État	8 562 000 €	71,86 %
Subvention pour charge de service public	3 126 000 €	26,24 %
Dotation en fonds propres	5 436 000 €	45,62 %
Recettes propres¹	18 140 €	0,15%
SIS (subventions)	3 334 860 €	27,99 %
TOTAL	11 915 000 €	100%

1) Les recettes propres correspondent à des remboursements de frais de personnel dont le montant est non significatif dans le montant global des ressources de l'agence

Les ressources financières ainsi perçues de l'Etat et des SIS ont permis de financer les premières réalisations de l'agence dans la refonte du système d'information unifié du traitement des appels et du commandement des secours d'urgence aux citoyens. La répartition des coûts est la suivante :

Dépenses par destination en 2019

	Dépenses de personnel			Projet NexSIS 18-112			Construction et fonctionnement de l'agence		
	Titulaire (dont agent comptable)	Non-titulaires	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
AE	0,5 M€	0,2 M€	0,7 M€	0,4 M€	4,6 M€	5 M€	4,3 M€	0,5 M€	4,8 M€
CP	0,4 M€	0,2 M€	0,6 M €	0,1 M€	1,3 M€	1,4 M€	1 M€	0,2 M€	1,2 M€



Horizon 2020

L'ANSC entend poursuivre ses travaux et atteindre les objectifs fixés par le COP. Des échéances importantes attendent l'agence dans la perspective de disposer de la solution NexSIS 18-112.

Ainsi, une première étape est la construction d'un produit minimum viable de la solution NexSIS 18-112. Ce produit devrait être publiquement présenté à l'occasion du Congrès national des sapeurs-pompiers de France prévu à Marseille à l'automne 2020. Ensuite, une première version de NexSIS 18-112 est programmée pour fin 2020.

Parallèlement, l'ANSC œuvre notamment à l'amélioration du traitement des communications entre la population et les services de secours d'urgence en travaillant à la mise en œuvre de *l'Advanced Mobile Location* (AML) sur l'ensemble du territoire français. A ce titre, l'ANSC travaille en étroite collaboration avec les entreprises Google et Apple afin de permettre le déploiement de cette solution sur Android dans un premier temps, puis pour tous les systèmes d'exploitation de smartphones.

Les premiers déploiements de NexSIS 18-112 intervenant en 2020-2021, l'ANSC prépare activement ces opérations d'ampleur avec les SIS concernés afin d'assurer l'adéquation de leurs organisations et infrastructures locales. Nombreuses seront les visites des sites concernés et les actions d'accompagnement à la conduite du changement au sein des services d'incendie et de secours, notamment grâce à la mise en place de formations à destination des personnels. La trajectoire de déploiement des prochaines années est également un enjeu primordial pour 2020, engageant notamment tant les membres du conseil d'administration de l'ANSC que les directeurs de services d'incendie et de secours cibles. A ce titre, un comité consultatif de déploiement sera notamment mis en œuvre en 2020 pour faciliter l'élaboration d'une stratégie optimale.

Enfin, pour délivrer durablement un service de qualité et consolider l'agence comme opérateur efficient de l'État, l'ANSC œuvre actuellement au renforcement de son positionnement au sein des écosystèmes des services d'incendie et de secours, de la sécurité civile et de l'innovation, notamment via la conclusion de nouveaux partenariats et la poursuite de sa stratégie de communication.

L'ANSC engage également des actions de renforcement de ses équipes par le recrutement de nouveaux personnels pour mener à bien ces ambitions ainsi que le renforcement de la gestion de ses activités financières.

L'évolution de ces travaux sera régulièrement partagée avec les tutelles de l'ANSC (comités de suivi bimensuels) ainsi que ses partenaires et l'ensemble des membres du conseil d'administration, dans le cadre du pilotage du contrat d'objectifs et de performance et de ses trois conseils d'administration prévus en 2020.

Glossaire

Acronyme	Signification
ADF	Assemblée des départements de France
AE	Autorisations d'engagement
AIPD	Analyse d'impact relative à la protection des données
AMF	Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités
AML	Advanced Mobile Location (géolocalisation automatisée de l'appelant)
ANS	Agence du numérique en santé
ANSC	Agence du numérique de la sécurité civile
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CBCM	Contrôleur budgétaire et comptable du ministère
CCED	Commissariat aux communications électroniques de défense
CCEE	Code des communications électroniques européen
CCMP	Commission consultative des marchés publics
CISU	Cadre d'interopérabilité des situations d'urgence
Cloud	Système de stockage en ligne à distance
CNR 114	Centre national relais 114 pour les sourds et malentendants
CNSPF	Congrès national des sapeurs-pompiers de France
CODIR	Comité de direction
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COP	Contrat d'objectifs et de performance
COPROJ	Comité projet
CP	Crédits de paiement
CTA	Centre de traitement de l'alerte
DAE	Direction des achats de l'État
DB	Direction du budget
DDSSIS	Directeurs des services d'incendie et de secours
DEPAFI	Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier
DevOps	Technique de développement informatique rapprochant équipes de développement, architectes et exploitants à des fins d'industrialisation rapide
DFP	Dotations en fonds propres
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DINUM	Direction interministérielle du numérique
DGS	Direction générale de la santé



DNUM	Direction du numérique du ministère de l'Intérieur
DSI	Directeur des systèmes d'information
EENA	European Emergency Number Association, ou association du numéro d'urgence européen
ENSOSP	École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
EPA	Établissement public à caractère administratif
ESInet	Emergency Services IP network, ou réseau de routage intelligent des communications d'urgence
ETP	Equivalent temps plein
Géoloc 18-112	Application de géolocalisation précise de victimes
GIP ATGeRI	Groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire et gestion des risques
GT	Groupe de travail
IGN	Institut géographique national
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MA1	Marché d'assistance n°1 de l'ANSC
MAD	Mis à disposition
MARCUS	Mission de modernisation de l'accessibilité et de la réception des communications d'urgence pour la sécurité, la santé et les secours
Méthode agile	Technique de développement informatique privilégiant l'interaction directe, fréquente et structurée entre spécialistes du métier et développeurs
MR1	Marché de réalisation n°1 de NexSIS 18-112
NG112	Next Generation 112, ou nouvelle génération de traitement des appels d'urgence en Europe
OCMI	Offre collaborative du ministère de l'Intérieur (espace de partage)
PCASIS	Présidents des conseils d'administration des services d'incendie et de secours
POC	Proof of Concept, ou démonstrateur de faisabilité
POCSAG	Post Office Code Standardisation Advisory Group : protocole de transmission radio utilisé pour les réseaux de radiomessagerie et employé par les SIS pour déclencher les terminaux individuels d'alerte sélectifs des sapeurs-pompiers
PRIAM	Groupe Pour la Recherche des possibilités d'Interopérabilité entre les Applications de gestion des appels d'urgence du Ministère de l'Intérieur
RESCOM	Responsables communication
Reverse 112	« 112 inversé » : service d'alerte au public délivrant des messages à destination de tous les utilisateurs de téléphones portables se trouvant dans une zone dangereuse, via les opérateurs de téléphonie
RFF	Réseau radio du futur
RFI	Request for information, ou demande d'information
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RIE	Réseau interministériel de l'État
RRPIE	Responsable régional de la politique immobilière de l'État



SAMU	Service d'aide médicale urgente
SCSP	Subvention pour charge de service public
SDAGA	Sous-direction de l'administration générale et de l'achat
SDAI	Sous-direction des affaires immobilières
SDSIAS	Sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours
SGA	Système de gestion d'alerte
SGC	Système de gestion des crises
SGE	Système de gestion des échanges
SGO	Système de gestion des opérations
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
SIG	Système d'information géographique
SIS	Services d'incendie et de secours
Sous-release	Sous-version (ou version-développement) d'une durée de 10 semaines constituée de cinq sous-parties d'une durée de 15 jours, appelées « sprints »
Sprint	Période de développement de fonctionnalités de 15 jours, constituant une sous-partie d'une « sous-release »
SSI	Sécurité des systèmes d'informations
STSI ²	Service des technologies et des systèmes d'information de la Sécurité intérieure
UGAP	Union des Groupements d'Achats Publics
User story	récit utilisateur, ou description de besoins exprimés par l'utilisateur
UX designer	Designer de l'expérience utilisateur chargé de l'analyse de la qualité du vécu de l'utilisateur dans des environnements numériques ou physiques
VSSO	Version de secours et de soutien opérationnel
Walking skeleton	Architecture de base sur laquelle viennent s'agréger diverses fonctionnalités

Annexe I – Évènements 2019

2019



A vertical timeline for the year 2019, centered on a dark blue vertical bar. The dates are listed on the left side of the bar, and the corresponding event descriptions are on the right. Horizontal lines connect the dates to the descriptions. The descriptions are written in a smaller font than the dates.

10 janvier 2019	Intervention du directeur de l'ANSC et de l'équipe SIG à GEOSDIS à Dunkerque
Intervention du directeur de l'ANSC auprès de l'UGAP pour partager l'expérience de l'agence dans l'utilisation des supports contractuels de cette structure de commande publique	28 mars 2019
10-12 avril 2019	Participation de l'ANSC à la conférence EENA de Dubrovnik
Présentation du POC SGA aux équipes du STSI ²	19 avril 2019
7 mai 2019	Intervention du Directeur de l'ANSC à la journée du numérique de la sécurité civile organisées par l'ENSOSP
Réalisation d'un mémoire et participation de l'ANSC à la conférence ISCRAM à Valence (Espagne).	19-22 mai 2019
27 mai 2019	Présentation des POC SGA et SGO aux premiers représentants des DDSIS qui contribuent activement à la réalisation de NexSIS 18-112
Présentation de NexSIS 18-112 lors de la journée « transformation digitale et secours » à la Station F	28 mai 2019
4 juin 2019	Intervention de l'ANSC à la journée des RESCOM des SIS à Arles
Intervention de l'ANSC au colloque des contrôleurs de gestion des SIS, en visio-conférence	14 juin 2019
21 juin 2019	Intervention du directeur de l'ANSC au colloque d'été des DDSIS à l'ENSOSP

Rencontre des PCASDIS et des DDSIS de la Zone SUD à l'ENSOSP

25 juin 2019

3 juillet 2019

Intervention du directeur de l'ANSC lors d'un rendez-vous du Sénat

Intervention de l'ANSC à la réunion des PCASIS et DDSIS de la zone Est

9 juillet 2019

12 septembre 2019

Accueil du Préfet Alain Thirion dans les nouveaux locaux de l'ANSC et présentation des travaux de l'ANSC

Première participation de l'ANSC au Congrès national des sapeurs-pompiers de France (CNSPF) à Vannes

18-21 septembre 2019

9 octobre 2019

Présentation du projet NexSIS 18-112 au chefs des SIDPC des préfectures à Paris

Intervention de l'ANSC aux rencontre des DSI des SIS à Paris

10 septembre 2019

22 novembre 2019

Rencontre des PCASDIS et DDSIS de la Zone de Paris dans les locaux de l'ANSC

Intervention du directeur de l'ANSC à la réunion biannuelle des DDSIS

27 novembre 2019

28 novembre 2019

Après-midi de présentation des travaux de l'agence aux organisations syndicales de sapeurs-pompiers professionnels.

Intervention du Directeur de l'ANSC à une réunion des DDSIS de la Zone Ouest relative au secours aux personnes et aux moyens de traitement des alertes

3 décembre 2019

5 décembre 2019

Participation de l'ANSC à la conférence PSCE (Public Safety Communications Europe) à Paris.

Participation de la direction de l'ANSC à la réunion des PCASDIS et DDSIS de la zone Nord.

10 décembre 2019

2020